



Le moulin sous l'enseigne

**Présentation du mémoire déposé par ADM Agri-Industrie Company
Consultation publique de l'OCPM – 29 juin 2023**

Projets - Plan directeur de mise en valeur et « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure* »



Le moulin sous l'enseigne

Un moulin en opération depuis 1846

- ✓ Acquis par ADM en 1993
- ✓ Investissements majeurs pour la modernisation des installations
- ✓ Aujourd'hui : un des moulins les plus performants

Notre but :

Poursuivre la consolidation des installations de Montréal et opérer pour les 100 prochaines années.





Le moulin sous l'enseigne

Transforme
500 000
tonnes de
blé en farines
et semoules
par année

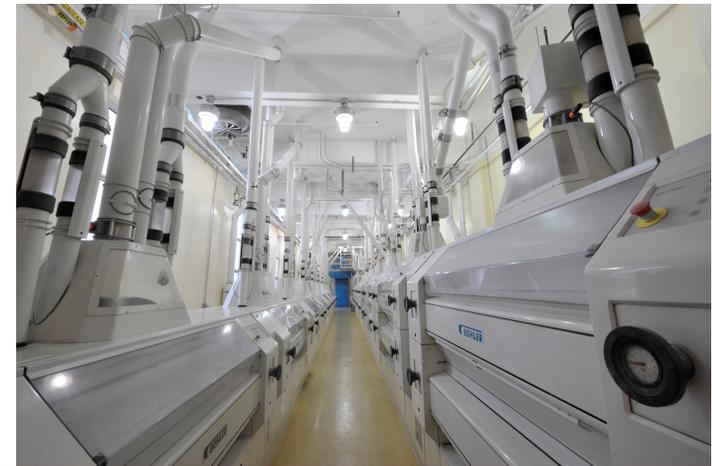


Fournit
70%
de la farine
utilisée dans
l'industrie
par année

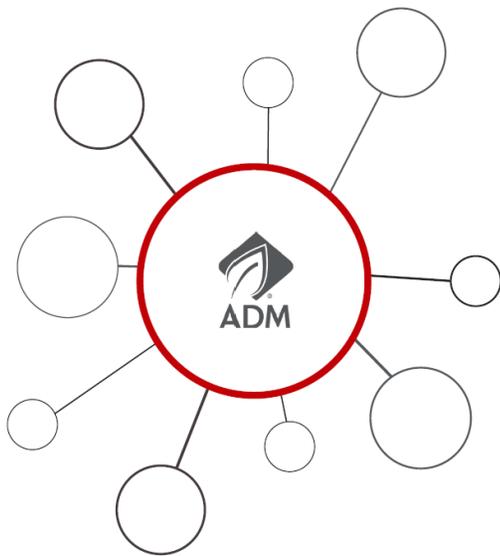
Les activités de la minoterie : du blé à la farine



- ✓ Blé de l'Ouest et blé du Québec
- ✓ Opérations en continu : 24 heures par jour, 7 jours par semaine
- ✓ Répond aux besoins des boulangeries et de l'industrie agroalimentaire
- ✓ Entreposage et transformation « juste à temps »



L'importance économique : au cœur de l'industrie agroalimentaire du Québec



- ✓ Une minoterie en codépendance avec des dizaines d'entreprises québécoises.
- ✓ Chaque emploi d'ADM est associé à plus de 20 autres emplois en aval de la chaîne de valeur bioalimentaire québécoise (étude 2019).
- ✓ 90% des clients sont situés dans la région de Montréal (moins de 100 km)

Les conditions d'opération : les accès ferroviaire et routier

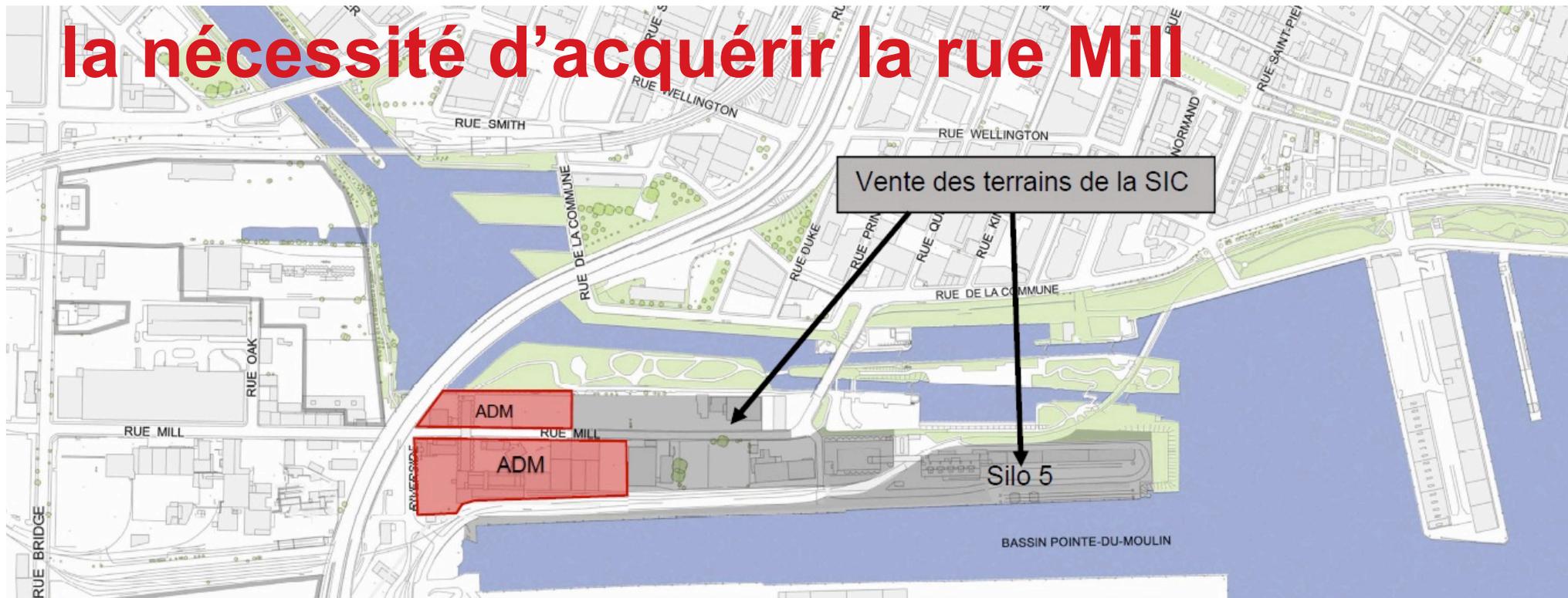


Accès ferroviaire : pour
l'approvisionnement en blé
480 wagons / mois, en continu



Accès routier : pour nos
clients et le blé du Québec
100 camions / jour, en continu

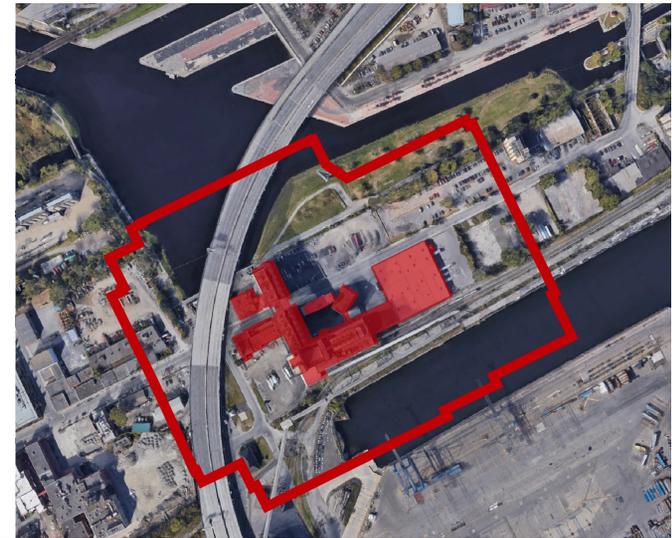
Les conditions d'opération : le maintien de l'accès aux installations et la nécessité d'acquérir la rue Mill



Le moulin sous l'enseigne

Les conditions d'opération : la cohabitation par zone tampon minimale de 100 mètres

- ✓ **Les nuisances** potentielles pour des usages résidentiels et sensibles, notamment par le bruit et la poussière
- ✓ **Les risques** potentiels pour des usages résidentiels et sensibles, notamment par le contrôle antiparasitaire (une opération essentielle pour la salubrité alimentaire d'une minoterie)



Notre position sur les projets de PDMV et de modification du plan d'urbanisme

- ✓ Nos craintes, maintes fois exprimées, semblaient être **entendues dans le rapport de l'OCPM en 2019** et lors des nombreuses rencontres depuis les trois dernières années.
- ✓ Aujourd'hui, **le PDMV se veut rassurant quant à la pérennité de nos installations**, ce qu'ADM accueille favorablement pour l'essentiel, mais sans par ailleurs pouvoir s'en réjouir : un tel **PDMV n'a aucun effet contraignant** sur la teneur de la réglementation d'urbanisme devant être adoptée par la Ville et ne peut donc garantir que cette réglementation reflétera le contenu de ce Plan directeur.

Notre position sur les projets de PDMV et de modification du plan d'urbanisme

- ✓ C'est pourquoi **ADM ne peut que s'inquiéter de constater** que le Plan d'urbanisme soumis pour consultation ne reprend d'aucune façon les éléments de contenu du Plan directeur favorisant la protection des activités d'ADM prévues par le Plan directeur. Ainsi en est-il de la zone tampon minimale de 100 mètres favorisée par le Plan directeur, mais absente du Plan d'urbanisme.

Notre position sur les projets de PDMV et de modification du plan d'urbanisme

- ✓ Nous réitérons notre position depuis 2019. L'introduction de mesures de cohabitation au cadre réglementaire, notamment une zone tampon minimale de 100 mètres, est essentielle pour la poursuite des opérations d'ADM.

Notre position sur les projets de PDMV et de modification du plan d'urbanisme

- ✓ Dans ce contexte, ADM appuie avec réserve le projet de PDMV et énonce 12 recommandations.
- ✓ Cependant, ADM **s'oppose fortement** au projet de règlement modifiant le *Règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* dans le secteur *Bridge-Bonaventure* tel que soumis et sans intégrer les orientations et les balises du PDMV.



Merci !

Le moulin sous l'enseigne

*Une minoterie partenaire de la mise en valeur
du secteur Bridge-Bonaventure*